



Délégué(e) Syndical(e)

Forme médiane (3 jours)

Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation les participant(e)s seront en capacité de :

- Comprendre le rôle et les missions du Délégué Syndical.
- Intégrer les prérogatives et moyens d'action du Délégué Syndical.
- Situer le délégué syndical dans son lien avec la Section Syndicale d'entreprise et le Syndicat.

Public : Cette formation est plus particulièrement destinée aux militant(e)s désigné(e)s ou amené(e)s à être désigné(e)s comme Délégué(e) Syndical(e).

Prérequis : Avoir suivi la formation « Bienvenue à la FCE-CFDT » (n°1002 ou 1003)

Durée : 3 jours consécutifs, soit 24 heures

Nombre de participants : De 8 à 12 participants

Méthodes mobilisées : Cette formation est basée sur une approche pédagogique active alternant apports théoriques, exercices et mise en situation.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des acquis est réalisée au fil de l'eau par des questionnements, des exercices, des questionnaires et des temps d'expérimentation.

Frais pédagogiques : 156,24 € par jour et par personne (en cas de prise en charge, par exemple, par le Comité Social et Économique, ou l'employeur).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Cette formation a été conçue pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

Inscription et renseignements : Auprès du Syndicat CFDT Chimie Énergie du territoire du participant.

Délais d'inscription : Dès la parution de la formation au calendrier des formations proposées, et au moins 30 jours avant le 1^{er} jour de la formation.

Programme de la formation **Délégué(e) Syndical(e) – 3 jours**

| 1 ^{er} jour | 2 ^e jour | 3 ^e jour |
|--|---|--|
| | | |
| <p>Accueil et présentation</p> <p>Expression des attentes</p> <p>Présentation de la formation</p> <p>Les structures CFDT et leur fonctionnement</p> <p>Les valeurs et les principes de la CFDT</p> | <p>Le Délégué Syndical</p> <p>Cadre juridique, droits et moyens</p> <p>Caractéristiques et spécificités du Délégué Syndical</p> | <p>Les 3 temps de la négociation</p> <p>Les négociations obligatoires (annuelles et triennales)</p> |
| Repas | | |
| <p>Les temps forts du mouvement ouvrier</p> <p>Les sources du droit</p> <p>Les concepts de la législation</p> <p>Les IRP et la place de la Section Syndicale</p> | <p>Les missions du Délégué Syndical</p> <p>L'institutionnalisation du syndicalisme et les bonnes pratiques syndicales CFDT</p> <p>La proposition d'adhésion</p> | <p>Les réflexes du DS</p> <p>Plan d'évolution des pratiques syndicales de la Section</p> <p>Évaluation</p> |
| | | |